

REPUBLIQUE FRANCAISEDépartement
de la Haute-SavoieArrondissement de
Saint-Julien-en-Genevois**COMMUNE DE VÉTRAZ-MONTHOUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2023.021**Séance du **TREIZE MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS**

Date de la convocation : Mardi 7 mars 2023

Président de séance : M. Patrick ANTOINE

Secrétaire de séance : Mme Anne-Lise VOUTAY-MERMET

Quorum : 15

18 présents :

MMES et MM. ANTOINE, FENEUL, BELMAS, PELLIER, COLLOT, VOUTAY MERMET, LAMBELET, BERTRAND, JOURNE, BARBERIS, JOLIVET, GAUD-DAVIET, PICHAT, LEVET, GUGLIOTTA, REAL-LAFFRIQUE, BREGEGERE, ROGUET

5 pouvoirs :

Christine MOUCHET à Anne-Lise VOUTAY MERMET, Patrick SILLARD à Michel COLLOT, Martine PARRET à Véronique FENEUL, Olivier ALPSTEG à Marc ROGUET, Yohann MARTINEZ à Patrick ANTOINE

5 absents :

Mmes FRIES CHATAGNAT (excusée), MARAUD, PAILLASSON et MM. RIBOURDOUILLE et RICHARD

***Objet : Programme immobilier ALLIADE HABITAT situé 17 impasse de la Géline
Approbation de la convention financière au titre du Programme Local de l'Habitat***

Annemasse Agglo et la commune de Vétraz-Monthoux apportent leur soutien à la réalisation de la construction de 19 logements locatifs sociaux (8 PLAI, 5 PLUS, 6 PLS) par ALLIADE HABITAT, dont l'emprise est située 17, impasse de la Géline.

Ce financement est alloué selon les critères du PLH, correspondant à une aide forfaitaire de 5 500,00 € par logement PLAI et de 4 000,00 € par logement PLUS ; soit un montant total de subvention de 64 000,00 €, dont 25% à la charge de la commune.

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide du PLH communautaire à la promotion du logement locatif aidé, soit :

- pour la communauté d'agglomération, une participation de48.000,00 €
- pour la commune de Vétraz-Monthoux, une participation de16.000,00 €

La participation financière de la commune de Vétraz-Monthoux sera versée sur demande de la communauté d'agglomération.

N° 2023.021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ARTICLE 1 : **VALIDE** le projet de convention financière tripartite à intervenir entre Annemasse Agglo, la commune de Vétraz-Monthoux et Alliade Habitat ;

ARTICLE 2 : **ACCEPTE** le versement de l'aide financière, à hauteur de 16.000,00 € au titre du PLH ;

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance
Anne-Lise VOUTAY-MERMET

pour copie conforme,

à Vétraz-Monthoux, le 16 mars 2023

Le Maire
Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire
du présent acte transmis en Sous-Préfecture
de Saint-Julien-en-Genevois par voie dématérialisée, le 17/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.